

TARIF DES CREDITS HYPOTHECAIRES N°

81

Tél: 02 250 94 61

Fait partie du prospectus n°

9

e-mail: hypo@pv.be

Valable à partir du

12-09-2023

Type de crédit : **Remboursement par amortissement (Mensualités)**
Crédit par reconstitution avec une assurance vie

FORMULES TARIFAIRES

taux variables	durée de la première période	Taux de base (1)	
		Annuel %	Mensuel %
durée minimale 5 ans et maximale 40 ans (2)	taux fixe pendant		
5/5/5 CAP +3% / -3%	5 ans	4,70	0,38347
10/5/5 CAP +3% / -3%	10 ans	4,70	0,38347

taux fixe	durée maximale (2)	Taux de base (1)	
		Annuel %	Mensuel %
>=5 & <= 10 ans	10 ans	4,60	0,37548
>10 & <= 15 ans	15 ans	4,60	0,37548
>15 & <= 20 ans	20 ans	4,60	0,37548
>20 & <= 30 ans	30 ans	4,50	0,36748
>30 & <= 40 ans	40 ans	4,40	0,35947

(1) Le taux de base mensuel comprend la réduction de 0,50 %p pour la souscription des contrats d'assurance de solde restant dû (pour le montant total du crédit hypothécaire) et 0,50 %p d'incendie auprès de P&V Assurances, annexés au crédit hypothécaire.

Si un de ces 2 contrats n'est pas souscrit, le taux de base mensuel est augmenté de 0,04157%p (0,50%p sur le taux annuel) et de 0,08314%p (1,00 %p sur le taux annuel) si aucun contrat d'assurance n'est souscrit auprès de P&V Assurances.

(2) Dans le cas d'un crédit par reconstitution avec un contrat d'assurance vie de type 2e Pilier, la durée maximale est limitée à l'âge de la pension légale

Réductions du taux d'intérêt de base

	Crédit avec amortissement du capital		Crédit par reconstitution avec assurances vie 2e Pilier	
	Annuel %p	Mensuel %p	Annuel %p	Mensuel %p
Primo acquéreur (First Time Buyer)	-0,30 (3)	-0,02497 (3)	-	-
Quotité d'emprunt inférieure ou égale à 80% avec un but occupation 100% propriétaire résidence principale ou secondaire	-0,10 (3)	-0,00833 (3)	-	-
Quotité d'emprunt inférieure ou égale à 70%	-	-	-0,10	-0,00833
Ratio charges / revenus mensuels inférieur ou égal à 40%	-0,10	-0,00833	-0,10	-0,00833
PEB inférieur ou égal à 200 kWh/m2/an pour toutes les garanties à l'introduction de la demande de crédit	-0,20	-0,01665	-0,20	-0,01665
Tranche travaux	-0,20	-0,01665	-0,20	-0,01665

(3) non applicable si le crédit en type remboursement par amortissement est conclu en plus d'un crédit par reconstitution avec une assurance vie

Majorations du taux d'intérêt de base

	Crédit avec amortissement du capital		Crédit par reconstitution avec assurances vie 2e Pilier	
	Annuel %p	Mensuel %p	Annuel %p	Mensuel %p
Achat à but locatif (Buy To Let)	+0,30	+0,02497	-	-
Quotité supérieure à 90% et inférieure ou égale à 100% avec un but occupation 100% propriétaire résidence principale ou secondaire	+0,20	0,01665	+0,20	0,01665
Absence de contrat annexé solde restant dû auprès de P&V Assurances	+0,50	+0,04157	+0,50	+0,04157
Absence de contrat annexé incendie auprès de P&V Assurances	+0,50	+0,04157	+0,50	+0,04157
Immeuble de rapport (plus de 2 entités loués) et/ou usage mixte privé - professionnel	+0,50	+0,04157	+0,50	+0,04157

Tarif crédit-pont: **4,50 %** base annuelle **0,36748 %** base mensuelle durée maximum: 3 ans

tarif **81** du **12-09-2023**

voir verso ---->

